



## CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 2 JUILLET 2021

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le vendredi 2 juillet 2021 à 20 heures 00, sous la présidence de Monsieur Patrick RAMBAUT, Maire.

La convocation a été adressée le lundi 28 juin 2021 avec l'ordre du jour suivant :

- **Approbation du PV de la séance du 30 avril 2021**
- **Convention avec le SCOT pour les CEE**
- **Appel à projet FEADER**
- **Budget forêt : décision modificative**
- **SDEV : modification des statuts**
- **Redevance d'occupation du domaine public : Orange**
- **Demande de participation au titre des amendes de police**
- **Ouverture de compte DFT**
- **Réponse des consultations Côte Gravot**
- **Révision des loyers des logements communaux**
- **Questions diverses**

Étaient présents : M. RAMBAUT Patrick, Mme DIDELOT Ghislaine, Mme CHARLES Édith, Mme FARINEZ Catherine, M. BRINGOUT Thierry, M. EURIAT Franck, M. SAUNIER Jean-Marie, M. BREGEOT Christophe, M. VILLIÈRE Claude.

Absents excusés : M. COUVREUX Frédéric et M. DELESTRÉ Patrick.

Procurations : M. COUVREUX Frédéric a donné pouvoir à M. VILLIÈRE Claude.  
M. DELESTRÉ Patrick a donné pouvoir à M. EURIAT Franck.

- ✓ Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 11
- ✓ Nombre de Conseillers en exercice : 11
- ✓ Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 9

- Le quorum est atteint -

Madame Catherine FARINEZ a été nommée secrétaire de séance.



### ◇ Approbation du PV du 30 avril 2021 :



M. BREGEOT Christophe fait quelques remarques (permis de construire du GAEC du Maximpré, vote à bulletin secret des lots de chasse, etc..).



Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour : l'une pour prendre pour fixer les prix des affouages pour l'année 2021-2022 et l'autre pour demander une subvention à la Fondation du Patrimoine pour participer à la réparation des vitraux de l'église.

Il propose également de retirer de l'ordre du jour le projet de convention pour les CEE avec le SCOT, nous n'avons pas de projet prévu sur l'année 2021.

Accord pour l'ajout à 11 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION



### **DÉLIB N° 30/2021 - FINANCES LOCALES - SUBVENTION - DEMANDE DE SUBVENTION – FEADER : AIRES DE JEUX**

La commune de Dommartin-aux-Bois est constituée de quatre villages. Elle est actuellement dotée d'une seule aire de jeux sur le village de Dommartin.

Il est proposé la création de trois aires de jeux sur chaque village, à savoir : Adoncourt, Agémont et Barbonfoing.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

À **10** Voix POUR, **1** Voix CONTRE (*M. BREGEOT Christophe*) et **0** Abstention,

**DÉCIDE** la création de 3 aires de jeux sur les villages d'Adoncourt, Agémont et Barbonfoing.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

À **11** Voix POUR, **0** Voix CONTRE et **0** Abstention,

**SOLLICITE** le FEADER pour une participation financière dans le cadre du « soutien aux services de base en milieu rural »

**APPROUVE** le projet et le plan de financement tel que présentés.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents qui s'y réfèrent.



Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'une personne ayant acheté un terrain près de la gare de Girancourt, serait intéressée par l'achat d'une partie de terrain communal de Dommartin-aux-Bois. Cet sujet question sera abordé lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.



### **DÉLIB N° 31/2021 – FINANCES LOCALES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 : BUDGET FORÊT :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, lors de l'intégration du budget primitif 2021 de la forêt par la trésorerie, une anomalie a été signalée. Les dépenses imprévues sont supérieures à la réglementation. Les crédits inscrits ne doivent pas excéder 7,5% du montant des dépenses réelles prévisionnelles de chaque section (à l'exclusion des dépenses inscrites en restes à réaliser).

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de régulariser le budget primitif 2021 du service forêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

À **11** Voix POUR, **0** Voix CONTRE et **0** Abstention,

**VOTE** les crédits suivants au budget primitif 2021 annexe de la forêt, tels que suit :

➤ Section d'investissement - Dépenses :

020 – Dépenses imprévues : - 200,00 €

2117 – Bois et forêts : + 200,00 €



### **DÉLIB N° 32 /2021 – FORÊT – FIXATION DU TARIF AFFOUAGES 2021-2022 :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal sa délibération n° 39/2020 du 11 décembre 2020 portant sur l'état d'assiette 2021 et la destination des coupes des parcelles et qu'il est nécessaire de fixer le prix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

À **11** Voix POUR, **0** Voix CONTRE et **0** Abstention,

**FIXE** le montant de la vente en cession amiable entre affouagistes à **11,00 € TTC** le stère pour les autres produits (houppiers et petits bois) pour l'année 2021.

**FIXE** le montant à **40,00 € TTC** le stère pour les produits (façonnés bord de route) pour l'année 2021.

**FIXE** le montant forfaitaire de 25,00 € TTC (lot de nettoyage), vente en cession amiable sur pied

**FIXE** le montant à 10,00 € TTC en plus par stère lors de la livraison à domicile des bois façonnés bord de route.



### **DÉLIB N° 33/2021 – INTERCOMMUNALITÉ - MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ DES VOSGES :**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un courrier de Monsieur le Président du Syndicat Départemental des Vosges l'informant que le SDEV, en sa qualité d'autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité, et de par article L.2224-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, est légalement fondé à intervenir en matière de transition énergétique. Toutefois, afin d'éviter toute incertitude sur le titulaire des missions à réaliser, il convient d'énoncer dans les statuts les actions que le SDEV entend mener dans ce domaine. Il demande que le conseil municipal se prononce, par conséquent, sur la modification des statuts.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-20,
- Vu la délibération en date du 23 juin 2021 du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, approuvant la modification des Statuts, tels que rédigés,
- Considérant les possibilités d'interventions du SDEV dans le domaine de la Transition Energétique,
- Vu le projet de Statuts inhérent,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

À **10** Voix POUR, **0** Voix CONTRE et **1** Abstention (*M. BREGEOT Christophe*),

**APPROUVE** la modification des Statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, tels que présentés.



### **DÉLIB N° 34/2021 – FINANCES LOCALES – REDEVANCES – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER 2021 : ORANGE :**

- Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage sur le domaine public,

- Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

À **11** Voix POUR, **0** CONTRE, **0** Abstention ;

**DEMANDE** le versement des redevances au titre de l'occupation du domaine public routier au titre de l'exercice 2021 à Orange.

**FIXE** le montant de la redevance d'occupation du domaine public routier due par Orange pour l'année 2021 comme suit :

➤ **Redevance 2021 :**

| Type d'implantation                                   | Situation au 31/12/2020 | Tarifs plafonnés | Montant  |
|---|-------------------------|------------------|----------|
| Km artère aérienne                                    | 7,060 km                | 55,02 €          | 388,44 € |
| Emprise au sol  | 0,5 m2                  | 27,51 €          | 13,76 €  |
| <b>Total</b>  |                         |                  | 402,20 € |
| <b>Total de la redevance 2021 arrondie à 402,00 €</b> |                         |                  |          |

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2021 s'élève à la somme de 402,00 €.



**DÉLIB N° 35/2021 – FINANCES LOCALES – SUBVENTION – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE :**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune de Dommartin-aux-Bois peut prétendre bénéficier de la dotation relative à la répartition des amendes de police à l'effet de l'aider à financer des travaux afférents à la circulation et à la sécurité routière.

Il est proposé d'implanter des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération, des panneaux de limitation de vitesse et de la signalisation préventive,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

À **11** Voix POUR, **0** Voix CONTRE et **0** Abstention,

**DÉCIDE** du programme d'implantation des panneaux précité.

**APPROUVE** le projet et le plan de financement tel que présentés.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Vosges au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.



**DÉLIB N° 36/2021 – FINANCES LOCALES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES – OUVERTURE D'UN COMPTE DFT :**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un courriel de la trésorerie de Mirecourt demandant à ce que les régies de recettes et d'avance de la commune détiennent un compte de Dépôts de Fonds au Trésor faisant suite à l'évolution des services du SGC (service de gestion comptable) de Mirecourt, et notamment à la suppression des encaisses et dépenses en numéraire à son guichet.

Il nous est demandé de gérer, sur un compte DFT (Dépôt de Fond au Trésor), les régies suivantes :

- Salon des artisans et artistes amateurs
- Location de la salle polyvalente
- Menus produits forestiers
- Régie d'avance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

À **11** Voix POUR, **0** Voix CONTRE et **0** Abstention,

**AUTORISE** Madame FINOT Cindy, régisseur principal à ouvrir un compte DFT.

**NOMME** Madame CHARLES Edith en tant que régisseur suppléant.



◆ **Réponses des consultations Côte Gravot :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que 5 réponses ont été déposées en mairie sur 7 courriers envoyés. A la majorité, les habitants souhaitent que la Côte Gravot soit limitée à 30 km/h.

Le Conseil Municipal, à **11 Voix POUR**, **0 Voix CONTRE** et **0 Abstention**,

**DÉCIDE** de limiter la vitesse de la Côte Gravot à 30 km/h.

Cette décision prendra effet après accord de participation financière du Conseil Départemental au titre des amendes de police.

Il est également constaté que les bas-côtés de la chaussée sont en mauvais état. Monsieur le Maire propose de réfléchir aux travaux à prévoir. Plusieurs solutions sont évoquées, à savoir ; l'arasement de l'accotement hors agglomération pour capter les écoulements avant la côte dans un premier temps, peut-être l'incrustation de boîtes à neiges dans la chaussée si nécessaire. Un rechargement des bas cotés sera effectué.



### **DÉLIB N° 37/2021 – LOCATIONS – RÉVISION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX :**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que les loyers des logements communaux doivent être révisés au 1<sup>er</sup> juillet 2021 et demande s'il souhaite ou pas appliquer cette révision qui sera faite en fonction de la variation de l'indice trimestriel de référence des loyers publiée par l'INSEE, soit le 1<sup>er</sup> trimestre 2021 dont la variation est de **0,09 %**.

Il présente un tableau retraçant le montant des loyers actuels et le montant des loyers révisés :

| <b>Logement communal</b>                   | <b>Loyers actuels</b> | <b>Loyers après la révision au 1<sup>er</sup> juillet après augmentation</b> |
|--|-----------------------|--|
| <b>6 rue de l'Ecole à Adoncourt Rdc</b>    | 336,28 €              | 336,58 €   |
| <b>6, rue de l'Ecole à Adoncourt étage</b> | 441,36 €              | 441,75 €   |
| <b>3 rue Croix Didière</b>                 | 442,09 €              | 442,48 €   |
| <b>1 rue d'Hagnécourt</b>                  | 438,08 €              | 438,47 €   |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

À **11 Voix POUR**, **0 Voix CONTRE** et **0 Abstention**,

**DÉCIDE** d'appliquer l'augmentation de **0,09 %** (indice INSEE du 1<sup>er</sup> trimestre 2021) sur le loyer mensuel de l'ensemble des logements communaux à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 tel que présentée.



### **DÉLIB N° 38/2021 – FINANCES LOCALES – SUBVENTION – DEMANDE DE SUBVENTION : VITRAUX ÉGLISE**

Les vitraux de l'église de Dommartin-aux-Bois nécessitent une réparation de leur structure. Le plomb d'assemblage des pièces de verre n'assure plus leur tenue et l'ensemble s'affaisse, présentant un risque de chute des vitraux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

À **11 Voix POUR**, **0 Voix CONTRE** et **0 Abstention**,

**APPROUVE** le projet et le plan de financement.

**DÉCIDE** de solliciter l'aide financière de la Fondation du Patrimoine.

**DÉCIDE** de lancer une campagne de mobilisation du mécénat populaire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents qui s'y réfèrent.



## ❖ Questions et informations diverses :

- Salle polyvalente : Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la réponse de la société SAUTER pour le bilan de contrôle du chauffage de la salle polyvalente. Il ne présente pas d'anomalie. Le réglage du seuil de démarrage de la ventilation a été porté à 22° au lieu de 20°, afin de réduire l'effet « coups de froid » au redémarrage.

Monsieur le Maire est en attente d'un devis pour le changement des 4 bouches du système de soufflage.

- Subventions voirie : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les demandes de subventions pour les travaux de voirie prévus en 2021 seront à représenter en 2022, le Conseil Départemental ne pouvant honorer notre demande cette année. Nous ne pouvons pas engager ces travaux.

- Fonds de concours à la CCMD : Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de ne pas prétendre au fonds de concours pour la création d'aires de jeux sur les villages de Dommartin-aux-Bois, aux vues de la demande de subvention faite au FEADER, qui ne peut se cumuler avec une autre aide. Cette demande concernait également des travaux de voirie qui ne seront pas réalisés cette année.

- Travaux de la Moraigne : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de réfection de chaussée de la voie communale la Moraigne sont terminés et qu'il est nécessaire de faire un recalage pour les accotements. Un gravillonnage bicouche a été réalisé à l'émulsion, il faudra prévoir un gravillonnage au bitume l'an prochain pour étanchéifier la couche de roulement.

- Cadeaux pour les élèves de CM2 : La commune a participé à l'achat de chèques cadeaux chez Cultura à hauteur de 10€ par élève de CM2 (pour un total de 50€), les amis de l'école ont ajouté 30€.

- Rue du Berger, Agémont : Monsieur le Maire a procédé à un alignement entre le terrain de Monsieur FEUERSTEIN et la commune, en vue de poser une clôture grillagée. Il est proposé de poser du concassé sur la bande de terrain communal entre la rue et la clôture, pour permettre le stationnement des véhicules des utilisateurs du bâtiment communal situé en face. Les travaux seront réalisés par la commune.

- Allée Mal Pense : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors des travaux de raccordement des panneaux photovoltaïques de la SCEA BASSOT, des réseaux souterrains (Enédis, France Télécom, Eaux) ont été découverts dans des parcelles privées. Ils ont fait l'objet d'une convention en 1998, le poste centre n'a pas été installé comme prévu dans cette convention. Le nouveau propriétaire du terrain a été informé de cette servitude qui ne lui a pas été notifiée lors de l'achat de la parcelle.

Un terrain situé en bout de l'Allée Mal Pense va être vendu pour y recevoir une nouvelle construction. La voie à cet endroit est très réduite, avec un accotement méritant un aménagement pour la rendre plus large. Ces travaux seront réalisés lorsque nous aurons connaissance de l'emplacement de l'accès à la parcelle souhaité par les nouveaux propriétaires.

- Tribunal Administratif : Le Tribunal Administratif a rejeté le recours de la SCEA BASSOT contre l'arrêté de Monsieur le Maire concernant les chemins de la Passée des Grands Cotés et des Hierottes. Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans les deux mois. Christophe BREGEOT souhaite une rencontre des élus et de l'exploitant sur place pour se rendre compte de la situation. Monsieur le Maire propose de se rendre sur place avec le Conseil Municipal seul, à la rentrée de septembre. La rencontre avec l'exploitant pourrait être interprétée comme une remise en cause de la décision du tribunal administratif. Cette décision est exécutoire, ces deux chemins sont donc de nouveau ouverts à la circulation.

- Mur de soutènement rue de Blumont : Des terrains situés le long de cette voie ont été vendus. Il a été constaté que les murs de soutènement de la voie constitués de pierres sèches, sont en mauvais état. Il sera nécessaire de prévoir des travaux afin de les renforcer. Ces travaux seront réalisés en régie par nos employés communaux.
- Logiciel famille : La commune de Girancourt a acheté un logiciel « famille » pour les réservations des services de garderie et de cantine pour les usagers. Il a été convenu que la commune de Dommartin-aux-Bois participe à hauteur de 1/3 à l'achat de ce logiciel, soit environ 1000 €.
- Défibrillateurs : Un défibrillateur sera installé à Agémont au niveau de la bibliothèque et un autre sera installé à Adoncourt sous le préau.
- Bancs communaux : Un banc a été installé à l'entrée du cimetière. 4 autres bancs sont prévus d'être installés à chacune des aires de jeux, ainsi qu'au terrain de foot.
- Circuit pédestre : Une table de pique-nique achetée par le Club Vosgien, a été placée sous le pont de Blumont par les agents communaux. Il est prévu de couper une grume en 2 pour faire office de banc.
- Catherine FARINEZ évoque la possibilité d'aménager le terrain où était situé les containers à verre à l'entrée de Dommartin.
- Franck EURIAT informe le Conseil Municipal qu'une tuile est manquante sur le toit de l'église. Des travaux sont prévus au niveau des faitières pour les infiltrations d'eau. Monsieur le Maire possède un devis et va demander une estimation à deux autres sociétés.
- Elections Régionales et Départementales : cinq personnes, volontaires pour tenir les bureaux de vote, ont pu bénéficier de la vaccination.
- Prêt de vélos à assistance électrique : une dizaine de personnes ont essayé les vélos.
- Permission de voirie Monsieur SACHOT : Christophe BREGEOT demande à Monsieur le Maire pourquoi il a refusé la permission de voirie de Monsieur SACHOT. Il demande à se rendre sur place pour étudier la situation. Monsieur le Maire répond que l'accès à la parcelle de Monsieur SACHOT lui a été accordé par le permis de construire qui lui a été délivré. Il lui revient donc de respecter le permis de construire tel qu'il l'a déposé.
- Local des chasseurs : Monsieur BREGEOT demande l'état d'avancement des travaux prévus pour le local des chasseurs, à savoir l'alimentation en eau et en électricité. Monsieur le Maire rappelle qu'il a reçu un courrier du Président de l'Union des Chasseurs annulant cette demande. Une nouvelle convention devra être établie à l'automne.
- Thierry BRINGOUT fait part qu'une grille d'évacuation, au niveau du stop de la rue Maies Jeannesses, est endommagée.
- Christophe BREGEOT constate que le site internet de la commune n'est pas à jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h12. .